

La consommation d'espace dans les documents d'urbanisme

Retour sur notre expérience



Pour situer Mont de Marsan Agglo...

MONT DE MARSAN

32 000 habitants

AGGLOMÉRATION

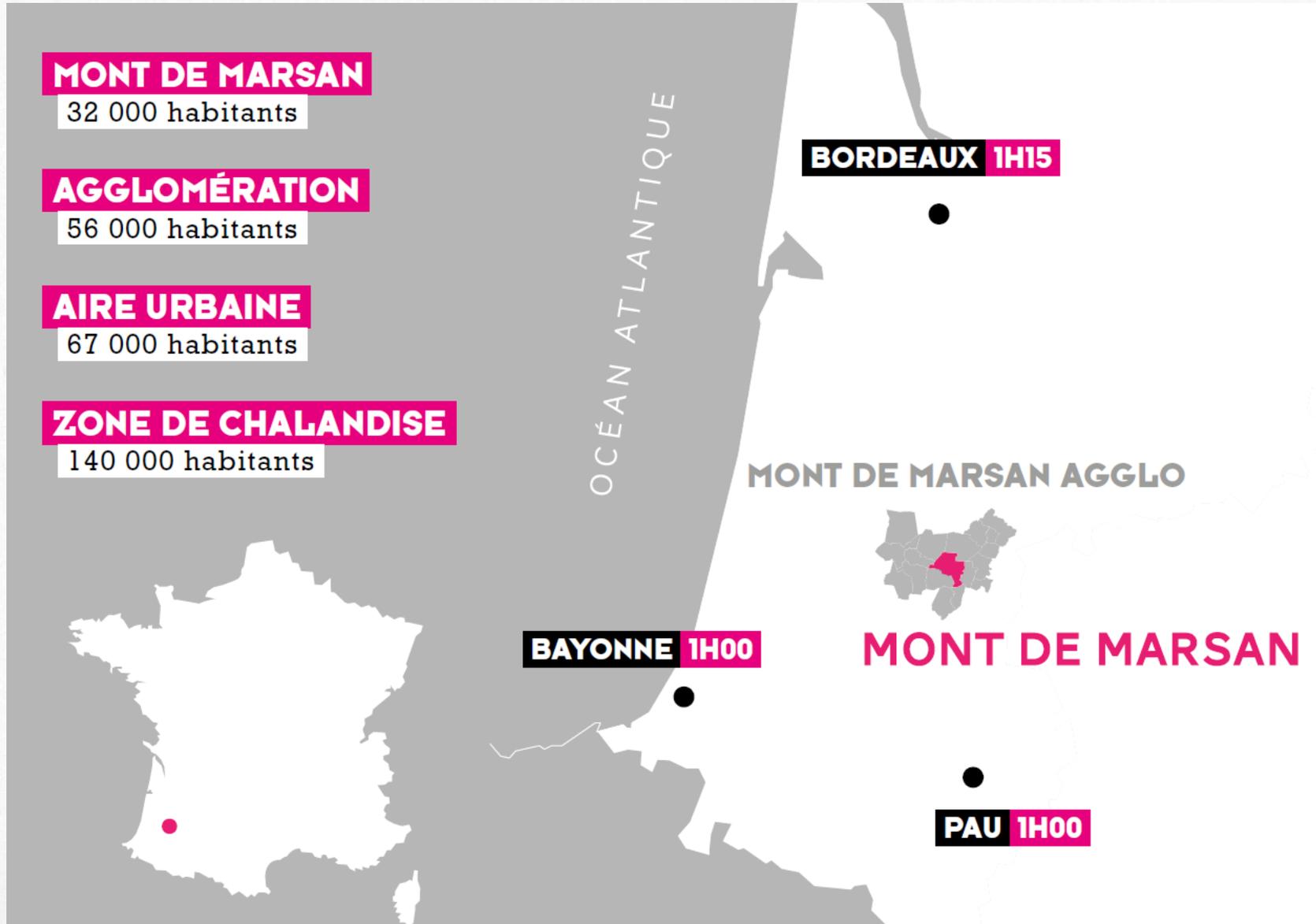
56 000 habitants

AIRE URBAINE

67 000 habitants

ZONE DE CHALANDISE

140 000 habitants



Des premiers retours « classiques » :

- ➔ « La ville à la campagne »
- ➔ « On ne va avoir que des petites parcelles »
- ➔ « On ne va pas pouvoir se développer »



Pour autant, il faut s'y coller !

Trois messages forts envoyés aux élus :

- 1 **Nous n'avons pas le choix**
- 2 **Réduire la consommation foncière, ce n'est pas réduire la capacité d'accueil des territoires, mais c'est accueillir autrement la population**
- 3 **Conserver nos richesses : paysages, patrimoine naturel, forestier et agricole, cadre de vie**



Des outils calés dans le SCOT

Lier densification et rythme de développement pour faire accepter la réduction d'espace

Prescriptions

Phasage dans le temps	Plus de 15 logts/an	De 10 à 15 logts/an	De 5 à 10 logts/an	Moins de 5 logts/an
2012 / 2018	De 25 à 30 logts/ha	De 15 à 20 logts/ha	De 10 à 12 logts/ha	De 6 à 10 logts/ha
2018 / 2024	De 30 à 35 logts/ha	De 20 à 25 logts/ha	De 12 à 15 logts/ha	De 10 à 15 logts/ha
2024 / 2030	Plus de 35 logts/ha	Plus de 25 logts/ha	De 15 à 20 logts/ha	Plus de 15 logts/ha

- ➔ **RURAL : Urbanisation recentrée sur les cœurs de bourg**
- ➔ **URBAIN : Urbanisation recentrée à l'intérieur de la rocade**
- ➔ **DENSITE : Pas d'uniformité, mais tailles et formes variées**

**CONSENSUS POLITIQUE FORT SUR CES DISPOSITIFS
SCOT APPROUVE A L'UNANIMITE**

Quid du développement économique ?

Il doit aussi participer aux efforts de réduction de consommation foncière

Il concerne tous les secteurs d'activité :

- Commerce**
- Parcs d'Activités**
- Energies renouvelables**



Avant même que le SCOT soit approuvé :

- Visite pédagogique avec le CAUE**
- Convention avec l'Institut d'Urbanisme de Bordeaux**
- Application anticipée dans les PLU communaux**
- Aide aux communes dans leurs projets d'aménagement**
- ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DEPUIS 2011**
- PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES AUTRES INTERCOS**

